

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-015

du 19 mai 2022

n°015

page 1/2

EXTRAIT :**Nombre de membres en exercice :** 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (6) : Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS
Pierre BARAUDON donne pouvoir à Patricia BAZIN
Evelyne AZIHARI donne son pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Séverine BART donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET :** Acquisition d'un terrain en rive gauche de la Vienne

Le projet d'aménagement des bords de Vienne en rive gauche permettra à terme de relier le quartier situé au sud de l'Envigne au site de la Manu et faciliter la connexion de ce secteur au centre ville. La projet a également pour ambition à plus long terme de requalifier le cheminement en bords de rivière.

A Châtellerault, la Vienne a le statut de cours d'eau domanial, relevant du domaine public fluvial de l'Etat. La berge est alors concernée par une servitude de marchepied d'une largeur de 3,25 mètres. Au cours du temps, avec le phénomène d'érosion de la berge, on peut observer que par endroit la largeur de la servitude est fortement diminuée.

Lors du conseil municipal du 30 septembre 2021 la Commune de Châtellerault a décidé d'acquérir par voie amiable au prix d'un euro, le fond de la parcelle appartenant à Mme Colette VALLEE ainsi que ses enfants M. Patrice VALLEE et Mme Françoise VALLEE, propriétaires de la maison située 64 rue de Gravelines.

Les propriétaires VALLEE, ont donné leur accord afin de céder à la commune le fond de leur parcelle au prix convenu. Les conditions de cession convenues lors du conseil municipal du 30 septembre 2021 restent inchangées.

Dans un souci de cohérence et d'égalité entre les différents propriétaires auprès desquels la commune de Châtellerault a acquis différentes parcelles au prix d'1€/m² dans le même secteur et dans le même but, il est proposé au conseil de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section DH n°255, étant anciennement une partie de la parcelle DH n°240, pour une contenance de 132m², au prix de 132 euros.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-015

du 19 mai 2022

n°015

page 2/2

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU la promesse de vente en date du 16 septembre 2021,

VU la délibération du conseil municipal n°15 du 30 septembre 2021, décidant l'acquisition de ladite parcelle,

CONSIDERANT que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €, un avis des domaines n'est pas nécessaire,

CONSIDERANT l'importance d'acquérir les parcelles à des tarifs égalitaires,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section DH n°255, située 64 rue de Gravelines, pour une contenance de 132 m², appartenant à Madame Colette VALLEE, usufruitière, domiciliée 64 rue de Gravelines à Châtellerault (86000), M. Patrice VALLEE, nu propriétaire, domicilié 23 rue Roger Frison – Roche à Buxerolles (86180) et Madame Françoise VALLEE, nue propriétaire, domiciliée 85 impasse du Pommier Sauvage à Graulhet (81300), au prix de 132 euros, soit 1€/m² aux conditions suivantes :
 - la commune prendra en charge les frais de division parcellaire,
 - la commune prendra en charge la remise en place d'une clôture sur la nouvelle limite parcellaire, ainsi que la plantation d'une haie,
 - la commune éliminera et évacuera les bambous situés sur l'emprise cédée mais également sur la partie limitrophe restant propriété du vendeur,
 - la commune remettra en place le réseau d'arrosage puisant dans la Vienne en limite de propriété restant appartenir au vendeur, ce dernier ne pourra se prévaloir d'une quelconque mise en cause de la collectivité après remise en place du dispositif. Le propriétaire ne pourra se prévaloir d'une mise en cause de la collectivité après la remise en place du dispositif d'arrosage.
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique en l'étude de Me Diane BERTHEUIL-DESFOSSÉS, notaire à Châtellerault.

Le montant de la dépense sera mandaté sur la ligne budgétaire 518/2115/126/CO7MO6/XX/4600

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUÉ



Département :
VIENNE

Commune :
CHATELLERAULT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le

Service Départemental SLO
Fonctionnaire
ID : 086-218600666-20220519-CM_20220519_015-DE

Section : DH
Feuille : 000 DH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 07/07/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

86021 POITIERS Cedex
tél. 05 49 38 24 24 -fax
sdif.vienne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



